# Rapport énergétique de la société :

# **YNOV**



Rapport édité par la Société The Fair Billy le 31 mars 2017. Reproduction interdite

# **IMPACT CARBONE**



## Par secteur:

• Déchets: 18.097hag (42.4%)

• Nourriture: 10.489hag (24.5%)

• Achats de marchandises : 8.862hag (20.7%)

Bâtiments: 3.318 hag (7%)Mobilité: 0.935hag (2.2%)

• Transport Domicile/Travail: 0.917hag (2.1%)

• **Eau**: 0.107 hag (0.2%)

# **CONSEILS**

#### **Déchets:**

- Pensez à contacter la mairie de votre arrondissement afin de récupérer des poubelles de tris pour une meilleure gestion des déchets
  - Papiers / cartons / emballages recyclables(cartons)
  - Emballages recyclable (aluminium)
  - Verre
  - Déchets organiques
- Calculer votre stock de papier afin d'éviter le gaspillage inutile
- Rassemblez vos commandes de fournitures afin de réduire les transports et les cartons associés aux commandes

#### **Nourriture:**

- Inciter vos collaborateurs à une démarche de réutilisation des emballages (Tupperware, etc.)
- Investir dans des fournitures de table afin de d'inciter vos collaborateurs à préparer leurs repas.
- Rapprochez de cantines telle que « La boucle » qui sont certifiés « Lyon ville équitable & durable » pour proposer un service de repas facile à mettre en œuvre

# Achats de marchandises :

- La consommation des ordinateurs portables représente 30% de la section marchandises, Pensez à éteindre vos appareils pendant les pauses déjeuner.
  - Vous pouvez également vous renseigner sur des applications telle que « Uniblue » proposant d'optimiser votre machine afin de réduire sa consommation.

# **DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**

### **Déchets:**

- Le % de papier recyclés est trop faible, contactez l'entreprise
  « La corbeille Bleu » qui gère la collecte du papier recyclé et propose des prix avantageux pour les entreprises partenaires.
- Les déchets organiques représentent 80% de vos déchets actuels, la création d'une cafétéria ou d'un service de gestion des repas est recommandés.
  - Si vous souhaitiez créer ou rénover une cafétéria, il existe des subventions de l'ADEME pour vous aider. (Voir section Aides& Subventions)

## **Nourriture:**

 Les cafés représentent 35% de la section nourriture, afin de mieux gérer votre impact écologique sur celle-ci, un tri responsable des gobelets de cafés est recommandé.

0

- Rapprochez d'entreprise telle que « planète propre » qui propose un service de collecte des canettes / gobelets / bouteilles afin de réduire l'impact.
- Pour les machines de distribution de nourriture, rapprochezvous d'entreprise telle que « Patismatique » qui sont engagés dans une démarche écoresponsable de production et de distribution de leurs produits.

# **CERTIFICATIONS**

#### **Marque NF Environnement:**

- La marque NF Environnement est destinée à certifier, tout au long de leur cycle de vie, que les produits ou services sur lesquels elle est apposée présentent un impact négatif moindre sur l'environnement et une qualité d'usage satisfaisante par rapport à d'autres produits ou services analogues présents sur le marché.
- Voici un lien sur les modalités et les demandes à effectués pour l'obtenir :
  - http://www.ecolabels.fr/fr/espaceprofessionnels/industriels-prestataires-les-ecolabels/les-5-etapes-de-la-certification

# **AIDES ET SUBVENTIONS**

- Pour une solution complète, nous vous recommandons ce site listant une grande partie des aides et subventions utiles à votre démarche
  - La société « GreenNation » permet aux sociétés de réaliser des projets dans une démarche écoresponsable et vous aide dans l'obtention des subventions de l'état.
  - o <a href="http://www.greenation.fr/batiment-durable/aides-subventions-a-financements.html">http://www.greenation.fr/batiment-durable/aides-subventions-a-financements.html</a>

# • Eco Prêt à taux Zéro :

- o L'éco
  - prêt permet de financer les travaux d'économie d'énergie et les éventuels frais induits par ces travaux afin de rendre le logement plus économe en éner gie, plus confortable et moins émetteur de gaz à effet de serre.
- Ainsi, vous pourrez financer vos dépenses jusqu'à 30
  000€, ou plus en cumulant avec d'autres aides.

### • CEE : Certificats d'économie d'énergie

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés ». Ceux-ci sont incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. En vous engageant dans une démarche d'économie d'énergie (isolation, chauffage, luminaire, etc.), vous pourrez vous faire financer par ces « obligés » qui s'engageront à vous racheter vos Certificats d'Economie d'Energie.